

COLLÈGE SIMONE VEIL

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2020-2023



«Une femme qui en a la possibilité se doit de poursuivre des études et de travailler, il y va de sa liberté et de son indépendance.»

Simone VEIL

« Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne... »

Victor HUGO

PRÉAMBULE

Le projet d'établissement du Collège Simone VEIL de VILLERS-BOCAGE est une déclinaison locale du « Projet Pédagogique Normand 2019-2022 ». Il en adopte donc la structure (Axes, Enjeux, Objectifs).

La spécificité du collège Simone VEIL, depuis des années, est d'avoir placé le « Climat Scolaire » au cœur du projet d'établissement : Justice scolaire, Engagement et citoyenneté, Suivi des élèves, Accueil, Relations école-famille, Travail en équipe... En effet, par ce biais, c'est à la fois, la lutte contre le décrochage scolaire, contre le harcèlement, contre les risques psycho-sociaux mais aussi la reconnaissance individuelle, moteur de la réussite scolaire, le bien être au collège et au travail, source d'un investissement constructif, la co-éducation indispensable à l'accompagnement pertinent des élèves, qui sont pris en compte.

Cet enjeu, partagé par l'ensemble de la communauté éducative, fait l'objet d'un état des lieux régulier, tous les 3 ou 4 ans avec l'Enquête Locale Climat Scolaire (ELCS) et tous les trimestres par un questionnaire commun en vie de classe avec les Professeurs Principaux.

Il eut donc été légitime de faire du « Climat Scolaire » le premier axe du projet d'établissement, mais le choix a été fait de garder la structure du « Projet Pédagogique Normand 2019-2022 » et d'éviter ainsi de nombreuses redondances.

AXE 1 : PLUS D'ÉQUITÉ POUR PLUS DE RÉUSSITE

L'Enjeu : *Améliorer la performance et réduire les inégalités scolaires*

Objectif 1 : Lire, écrire, compter, respecter autrui et dire : garantir les apprentissages fondamentaux

Objectif 2 : Développer les compétences du XXI^e siècle

Objectif 3 : Réduire les écarts de la réussite

Axes de travail	Objectifs	Actions
Accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur l'image de l'établissement, la rencontre pour toute personne qui découvre le collège. • Permettre une intégration positive au collège. • Créer du lien. 	<ul style="list-style-type: none"> • Journée d'accueil des 6^{ème} le premier jour de l'année scolaire, • Accueil individualisé des nouveaux élèves. • Réunion d'accueil pour les nouveaux personnels (enseignants, AED, AESH...), • Liaison CM2/6^{ème}, • Livrets d'accueil 6^{ème} et pour les nouveaux personnels, • Portes ouvertes. • Remise des diplômes. • Site du collège
Justice scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre toute forme de sentiment d'injustice à l'école. • Garantir une équité entre tous les élèves. • Réduire les sanctions pour plus de responsabilisation. • Harmoniser les punitions et sanctions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure plutôt qu'exclure. • Entretien et explication systématique pour toute prise de punition ou sanction. • Utilisation de la communication, de la médiation comme principal outil de gestion de conflits. • Protocole des exclusions de cours et des retenues, pour en limiter le nombre tout en augmentant leur efficacité.
Inclusion scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à chaque élève quelque soit son profil, dans la limite des compétences du collège et de la sécurité de tous, de vivre sa vie de collégien et de suivre un cursus scolaire qui lui soit adapté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Signature systématique en début d'année ou au début de sa mise en œuvre, si elle se fait en cours d'année, du PAP, PAI ou PPS, en présence de l'élève, sa famille, du Professeur Principal et selon la situation de l'infirmière, de la référente ULIS, d'un membre de l'équipe de direction, pour actualiser, échanger des informations et préciser les engagements de chacun.. • Place de l'ULIS, de la référente ULIS et des AESH reconnue par l'ensemble de l'équipe éducative. • Montée en compétence des différents acteurs du fait des formations mises en place, et des échanges formels ou informels entre les différents intervenants. • Évolution des pratiques pédagogiques pour élargir le spectre des profils d'élèves en capacité de tirer profits des enseignements dans un cadre collectif. • Partenariats avec les organismes qui interviennent auprès des élèves (SESSAD, ITEP...) • Optimisation du PIAL afin d'assurer des suivis pertinents aux élèves qui en ont besoin, prioritairement les élèves ayant une reconnaissance de handicap, mais aussi dans la mesure du possible, ceux en attente de décision, ou sans reconnaissance mais dont la situation nécessite qu'elle soit prise en compte.
Rythmes scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'efficacité des enseignements et la mobilisation des élèves dans leurs apprentissages. • Donner du sens aux apprentissages. 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement des sciences annualisé qui permet de densifier les séances de cours, de limiter la dispersion liée au nombre de disciplines hebdomadaires et de diminuer la déperdition liée à l'espacement entre les séances. • La semaine EPI placée sur une période de l'année souvent difficile en terme de mobilisation scolaire, en même temps que les stages de 3^{ème} pour permettre un taux d'encadrement plus important, et dont les contenus sont en lien avec les programmes, les contenus disciplinaires en amont et en aval de cette semaine, avec une finalité de production pour donner du sens aux apprentissages.

<p>Apprendre à apprendre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre comment fonctionne son cerveau et les conséquences en terme d'hygiène de vie, de méthodologie et d'habitudes de travail. • Rendre explicites les attendus du collège • Rendre efficiente la lecture et la compréhension des consignes. • Donner du sens au travail personnel de l'élève. • Apprendre à maîtriser les outils numériques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide personnalisée pour tous les élèves de 6ème, 1h hebdomadaire par classe en co-intervention de 2 enseignants pour apprendre à apprendre et à s'organiser en s'appuyant sur les apports des neurosciences et sur le quotidien du travail personnel. • Aide personnalisée en heure quinzaine ou 1/2h hebdomadaire si possible avec le Professeur Principal pour des élèves volontaires ayant besoin d'un étayage supplémentaire, dans le prolongement du travail effectué en 6ème. • Prise en compte et rappels réguliers dans les cours des pratiques présentées aux élèves dans les séances d'AP, explicitions des consignes, en particulier concernant le travail personnels. • Utilisation de l'ENT pour assurer une continuité entre les heures de cours et le travail personnel. • Formation à l'usage du numérique : Initiation à l'utilisation du réseau pédagogique, de l'ENT et de la plateforme E-tude dès le 1^{er} trimestre de 6ème - Usages réguliers du numérique et utilisation de la plateforme PIX sur les autres niveaux pour approfondir et certifier ces compétences .
<p>Évaluer pour mieux accompagner</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux élèves de se positionner face aux attendus de leur niveau. • Préparer aux épreuves du DNB. • Faire cohabiter de manière cohérente et efficiente des différentes modalités d'évaluation (compétence, notes...) afin qu'elles soient facilement compréhensibles pour les élèves et leurs familles, sans alourdir le travail des enseignants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Devoirs commun de 4ème, Brevets blancs, oraux de stage pour s'évaluer et se préparer aux épreuves du DNB. • Relevés de note à mi-trimestre comportant une synthèse du Professeur Principal et des bilans trimestriels pour valoriser, encourager ou alerter si nécessaire. • Heures de vie de classe consacrées au bilan trimestriel pour mesurer l'écart éventuel entre la perception que chaque élève a de sa situation et le retour fait par le Conseil de Classe. • Saisie trimestrielle : <ul style="list-style-type: none"> ◦ pour les disciplines qui évaluent par compétences : au moins une note synthétisant le bilan des évaluations avec un mode de calcul explicite dont les élèves et les familles sont informés, ◦ pour les disciplines ayant une évaluation chiffrée : au moins une évaluation par compétence reprenant les différentes compétences travaillées pendant le trimestre.
<p>Accompagnement des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les élèves en difficulté et lutter contre le décrochage scolaire. • Créer un lien individualisé avec les élèves. • Favoriser un travail commun entre la vie scolaire, le PIAL et les enseignants. • Faire en sorte d'être en capacité de détecter les signaux faibles pour pouvoir prévenir plutôt que remédier. • Mettre à disposition des élèves qui le souhaitent, sur le temps du collège, les moyens d'approfondir leur travail et de faire face à leurs éventuelles difficultés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du Professeur Principal et Heures de vie de classe. • Modules 6ème pour travailler ou retravailler sur les apprentissages fondamentaux nécessaires aux apprentissages du collège. • Dispositif « Devoirs faits » : <ul style="list-style-type: none"> ◦ tutorats entre élèves, ◦ soutiens disciplinaires, ◦ séances hebdomadaires, en co-intervention, d'accompagnements personnalisés pour tous les élèves de 6ème ◦ heures quinzaine pour des élèves volontaires de 5ème. • Suivi des élèves à profils particuliers par les AESH dans le cadre du PIAL. • Accompagnement individualisé des élèves les plus en difficulté par les AED sur les heures de permanences. • Suivi des absences par niveau de classes. • Heure de vie de classe hebdomadaire tout au long de l'année pour les élèves de 3ème afin de permettre aux Professeurs Principaux d'avoir du temps pour accompagner les élèves dans la construction de leur projet de formation. • Accès aux ordinateurs sur les temps de permanence ou du midi prioritairement pour les élèves qui ne disposent pas de ces outils chez eux, pour permettre à tous les élèves de produire les travaux numériques demandés. • Gratifications du conseil de classe pour encourager et valoriser les postures scolaires positives. • Convocations, remises ciblées, avertissements du conseil de classe, commission éducative, pour alerter lorsque nécessaire sur les difficultés, le manque d'investissement et/ou des comportements inadaptés qui sont toujours le signe d'un mal être qui doit être pris en compte. • Fiches de suivi • Équipes éducatives pour accompagner les familles dans leurs demandes de soutien (GEVASCO 1ère demande, demande d'aide éducative...) • MAS et RIP si nécessaire pour protéger et rappeler les obligations.

COLLÈGE SIMONE VEIL

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2020-2023

AXE 2 : PLUS DE MOBILITÉ POUR ÉLEVER SON NIVEAU DE FORMATION ET CHOISIR SON AVENIR

L'enjeu : *Favoriser l'épanouissement et renforcer l'ambition scolaire*

Objectif 1 : Préparer aux formations et aux métiers de demain

Objectif 2 : Assurer une offre artistique, scientifique et internationale

Objectif 3 : Contribuer à ce que chaque jeune exerce une citoyenneté active

Axes de travail	Objectifs	Actions
Ouverture à l'internationale	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une offre de formation linguistique forte et attrayante. • Donner la possibilité à tous les élèves de participer à au moins un, voir deux séjours à l'étranger. • Développer selon les opportunités à l'aide des technologies de l'information des échanges épistolaires avec des pays étrangers et cela si possible dès la 6ème. • Favoriser les projets personnels de séjours ou d'étude à l'étranger et sensibiliser les élèves aux différents dispositifs européens facilitateurs (Brigitte SAUZAY, COMÉNIUS...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des LV2 les plus fragiles (Allemand, Italien) enseignées au collège et de la LCA auprès des élèves de 6ème, avant les vacances de Noël et le retour des fiches de liaison. • EPI en 6ème permettant de sensibiliser les élèves à la LCA. • Dans la mesure des moyens disponibles, mise en place d'un enseignement optionnel LCE, non concurrent à la LCA et porté par l'ensemble des disciplines linguistiques enseignées au collège. • Voyage scolaire à CARDIFF pour tous les 4ème volontaires, support d'un EPI qui sert de fil conducteur à différentes disciplines tout au long de l'année. • Dans la mesure du possible, en classe de 3ème, échanges scolaires (ou à défaut voyage scolaire) avec les pays des LV2, pouvant éventuellement servir de support à l'oral du Brevet.
Parcours des élèves	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que tous les élèves d'un même niveau bénéficient des mêmes actions ou d'actions équivalentes, afin d'éviter que selon les classes qu'il a suivi au cours de sa scolarité au collège, un élève ait des parcours plus ou moins enrichissants, sans exclure cependant la possibilité, à la marge, de projets ponctuels pertinents selon les opportunités. • Mettre à jour annuellement les contenus de ces parcours dans le cadre de la déclinaison annuel du projet d'établissement. • S'assurer de la cohérence et de la pertinence de ces parcours en adéquation avec les programmes disciplinaires et les attentes institutionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Parcours culturel, artistique, linguistique et scientifique (CALS) : Voir Annexe n°1. • Parcours avenir : Déclinaison du parcours avenir par niveau, prenant la forme pour les niveaux 5ème et 4ème d'un livret commun, utilisé par les Professeurs Principaux du niveau, en Vie de Classe. • Parcours santé et citoyenneté : composantes majeures du programme du CESC-DD-I, définis en fonctions des problématiques nationales et locales, en synergie avec les enseignements disciplinaires (SVT, EMC...) et la Vie Scolaire, donnant lieu à de nombreux partenariats.
Ambition scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les réussites et l'excellence, • Favoriser l'ambition scolaire en permettant aux élèves qui le souhaite de se confronter à des références autres que celles du collège, • Permettre aux élèves d'envisager une certaine mobilité pour poursuivre une formation choisie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gratifications données par les Conseils de classe. • Les concours. • Remise des diplômes du DNB et du CFG. • Parcours avenir. • Possibilité pour les élèves de 4ème de faire un stage la dernière semaine de l'année scolaire.
Engagement et citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un sentiment d'appartenance à une communauté avec le respect des droits et les devoirs que cela implique, • Favoriser l'autonomie et l'engagement des élèves dans les différentes instances du collège, • Maintenir un cadre de vie accueillant et agréable pour tous. • Éduquer et sensibiliser à la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Élection des délégués. • Formation des délégués. • CVC. • FSE et AS. • CESC-DD-I. • Labellisation E3D. • Règlement intérieur. • Préparation à l'ASSR et autres actions de sensibilisation. • PSC1 pour les élèves de 4ème volontaires. • Exercices incendie et PPMS avec sensibilisation des élèves, des personnels et des parents.

COLLÈGE SIMONE VEIL

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2020-2023

AXE 3 : DES TERRITOIRES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION COLLABORATIFS ET DYNAMIQUES

L'enjeu : **Construire collectivement des projets territoriaux apprenants et innovants**

Objectif 1 : Développer des politiques éducatives territorialisées au service du parcours et de la mobilité de l'élève

Objectif 2 : Soutenir le développement professionnel des acteurs

Objectif 3 : Associer étroitement les familles et particulièrement les plus éloignées de l'école

Axes de travail	Objectifs	Actions
Accompagnement des familles	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une relation de confiance avec les familles, indispensable pour assurer un suivi pertinent des élèves dans le cadre d'une co-éducation et permettre ainsi un discours commun collège famille. • Faire de l'école un lieu de réussite et de bienveillance pour les élèves. • Impliquer les parents dans l'école. • Mettre en place les déclencheurs qui permettent de ne pas passer à côté de situations d'élèves à prendre en compte. • Accompagner les familles dans la maîtrise des outils de communication pour leur faciliter le suivi de leurs enfants et les démarches administratives (bourse, orientation...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Se rendre disponible pour les parents. • Programme de communication avec les familles présenté tous les ans au premier CA de l'année, reprenant les différents modes de communications avec les familles ainsi que le calendrier des réunions d'information et des rencontres parents professeurs. • Des conseils d'absence et d'avertissement réunissant l'élève, sa famille, un membre de l'équipe de direction, le Professeur Principal et le CPE et éventuellement toute personne (infirmière, Psy EN...) susceptible d'apporter des éléments pour cerner au mieux la situation de l'élève et trouver les réponses adéquates. • Informer systématiquement les parents (téléphone, courriers, courriels, rencontres). • Valoriser les efforts ou réussite des élèves. • Travailler en partenariat très étroit avec l'APE, et assurer aux représentants des parents d'élèves toute leur place dans les différentes instances. • En début d'année, à destination des parents d'élèves, des séances d'initiation aux outils numériques pour le suivi des élèves, réalisées par les enseignants de l'équipe TICE.
Inter-Degrés	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement de la liaison école-collège pour favoriser la connaissance mutuelle, l'enrichissement lié au croisement des cultures pédagogiques du 1^{er} et du 2nd degré et la mise en cohérence des apprentissages. • Développer dans la mesure du possible les liens avec le lycée de secteur et les autres collèges du secteur pour favoriser la réflexion pédagogique sur la liaison collège-Lycée. • Favoriser la découverte par les élèves des voies de formations après la 3^{ème}. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils École-Collège, à raison de 2 par an, pour établir le programme du Conseil école-collège et en faire le bilan, favoriser les échanges entre les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré et les projets CM2-6^{ème}. • Conseils de cycle 3 à raison de 2 par an pour mener un travail de réflexion pédagogique et didactique sur les enseignements de cycle 3 et leur mise en cohérence. • Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable inter-degrés (CESC-DD-I) pour élaborer un programme cohérent et mutualisé d'actions. • Réunion d'information aux familles des élèves de 3^{ème} en présence d'un personnel de direction du lycée de secteur et de différents lycées technologiques et professionnels.
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des partenariats pour enrichir les offres éducatives et culturelles de l'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats avec l'association « Familles Rurales » qui gère le local ados à proximité du collège sur des actions culturelles (SLAM...), éducatives (actions du CESC-DD-I : petits déjeuner, photo-langage sur la sexualité, lutte contre le gaspillage...) et si possible la mise en place d'un CLAS dont l'utilité a été démontrée les années passées. • Partenariats avec les instituts spécialisées (SESSAD, CMP, IME...) et si possible accueillir une classe externalisée de l'un de ces instituts pour pouvoir bénéficier et faire bénéficier aux élèves du collège et à leurs familles de son plateau technique, dans un secteur géographique mal desservi, des accompagnements orthophoniques, psychologiques et pédo-psychiatriques nécessaires .

		<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec le CIO dans le cadre du PAN pour la mise à disposition du Psychologue éducation nationale pour accompagner les élèves dans l'élaboration de leurs projets de formation et les professeurs. • Partenariat avec le monde de l'entreprise pour enrichir le parcours avenir et rendre plus concrets les apprentissages disciplinaires.
Formations	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur l'expertise et la montée en compétence des différents acteurs (Professeur Référent ULIS, Professeurs, AESH...) pour permettre à chacun de faire évoluer ses pratiques pédagogiques globales afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins individuels de chaque élève dans un cadre collectif. • Limiter les réponses individualisées chronophages et énergivores en développant des pratiques inclusives répondant de manière adaptée au spectre le plus large possible des profils d'élèves. • Développer les compétences numériques des différents personnels pour favoriser les utilisations pédagogiques et remédiatives des technologies de la communication et favoriser ainsi la maîtrise de ces outils et des implications de ces usages par les élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges de pratiques au sein du PIAL entre AESH. • Bilans quotidiens des AED en fin de journée. • Stages sur site réguliers (au moins un par an). • Partage des acquis de stage dans un classeur en salle des professeurs et dans un espace dédié sur le serveur pédagogique. • Participation des AED à certains cours pour pouvoir mieux accompagner les élèves et faire le lien avec les enseignants.
Travail en équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à chaque personnel (enseignants, AED, AESH, personnels techniques, administratifs et de gestion...) d'occuper une place reconnue par tous dans l'établissement. • Harmoniser les pratiques. • Faire vivre les instances. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils pédagogiques. • Réunions de direction. • Cellules de veille. • Réunion, bilan AED chaque soir, • Mise en cohérence des interventions des différents acteurs auprès des élèves selon la nature des difficultés rencontrées sur des situations d'élèves : Professeur, AED, AESH et autres adultes du collège, Professeur Principal, CPE, Équipe de Direction... • Conseils d'avertissements et d'absences. • Exigences communes. • Aide individualisée en vie scolaire. • Participation des différents personnels aux projets pédagogiques, sorties, voyages, oraux de stage...
Cohérence des différents projets	<ul style="list-style-type: none"> • Donner à chaque acteur une vision globale du projet de l'établissement et lui permettre d'inscrire son action dans ce contexte. • Réinterroger annuellement les différents projets dans leur mise en œuvre. • Rendre visible et valoriser les actions du quotidien et les pratiques pédagogiques efficientes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des projets disciplinaires, mis à jour annuellement, développant les pratiques et les actions communes au sein d'une même équipe disciplinaire, ainsi que les contributions de la discipline aux différents parcours, à l'acquisition des compétences du socle et des compétences numériques, et à la réalisation des objectifs du projet d'établissement. • Un projet de vie scolaire en cohérence avec le projet d'établissement. • Des parcours (culturels, artistiques, linguistiques et scientifiques ; avenir ; citoyen ; santé) déclinés par niveau, en lien avec les apprentissages disciplinaires et les objectifs du projet d'établissement. • Une déclinaison annuelle du projet d'établissement, présentée au premier CA de l'année scolaire, servant de base à la construction du budget (AP et VE) et reprenant l'ensemble des projets (actions, sorties et voyages scolaires) des projets disciplinaires, du Conseil école collège, du CESC-DD-I et autres composantes du collège. Ces projets sont référencés par rapport au projet d'établissement, au contrat d'objectif, aux compétences du socle et aux différents parcours .